



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le

NOMBRE DE CONSEILLERS : ID : 033-213302615-20250904-2025\_09\_04-DE

En exercice ..... 15

Présents : ..... 13

Votants : ..... 15

Absents : -excusés : 2

Procurations : ..... 2



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025\_09\_04

### Objet : Convention tripartite

L'an deux mille VINGT CINQ, le 2 septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGE Manuel, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, M. DELAIRE Claude conseillers municipaux.

### Absent :

Absents excusés : Mme MASIN Claudie ; M. BOUDOT Vincent

### Exclus :

Procurations : Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie ; M. BOUDOT Vincent à Mme SABACA Emmanuelle

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique qu'afin d'aménager un espace de vie sociale et une unité d'hébergements à Lussac, il est nécessaire d'établir une convention de location tripartite entre la commune, Soliha et la Caze Majou.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à établir une convention de location tripartite « espace de vie sociale et hébergements » avec Soliha et la Caze Majou.

A Lussac, le 02/09/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

